



PROC RAPPORT DU COMITÉ

Si vous avez des questions ou commentaires concernant l'accessibilité à cette publication, veuillez communiquer avec nous à accessible@parl.gc.ca.

Rapport du Comité

Rapports (PROC)



Vingt-cinquième rapport

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC)
44^e Législature, 1^{re} session

Étude

Ingérence étrangère dans les élections

Conformément à l'article 108(3)a)(vi) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 2 mars 2023, le Comité a étudié la question de l'ingérence étrangère dans les élections.

Le Comité demande au gouvernement du Canada de lancer une enquête publique nationale sur les allégations d'ingérence étrangère dans le système démocratique canadien, y compris, mais sans s'y limiter, les allégations d'ingérence dans les élections générales par des gouvernements étrangers;

Que cette enquête soit dotée de tous les pouvoirs nécessaires pour convoquer des témoins du gouvernement et des partis politiques;

Que l'enquête porte sur les abus des groupes de la diaspora par des gouvernements étrangers hostiles;

Que l'enquête porte sur les abus des groupes de la diaspora par des gouvernements étrangers hostiles,

Que cette enquête ait le pouvoir d'ordonner et d'examiner tous les documents qu'elle juge nécessaires pour ce travail, y compris les documents qui sont liés à la sécurité nationale;

Que le responsable de cette enquête soit choisi à l'unanimité par les leaders à la Chambre des partis officiellement reconnus à la Chambre des communes;

Que cette enquête n'entrave ni n'arrête l'étude du Comité sur l'ingérence électorale étrangère, y compris la production de documents et la convocation de témoins.

Un exemplaire du *Procès-verbal* pertinent (réunion n° 56) est déposé.

Respectueusement soumis,

L'hon. Bardish Chagger
Présidente